Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 20

Artikel: La conversation à Paris
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-176601

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(1/16 de 400 fr.), puis de 50 fr., de 75 fr., et ainsi de suite jusqu'à 400 fr., maximum de la rente viagère pour un versement annuel de 24 fr. Les personnes qui ont pris deux ou un plus grand nombre d'inscriptions de 24 fr. recevront autant de fois la pension; c'est ainsi. par exemple, qu'avec un versement annuel de 240 fr., on *peut* arriver à recevoir en rente viagère 250 fr., 500 fr., etc., jusqu'à 4000 fr.

Mais, dira-t-on, en calculant les ressources de la société, ces chiffres ne peuvent se réaliser que dans des cas très-rares, pour des personnes par exemple qui, assurées très-jeunes, atteindraient un âge très-avancé. Mais pour la plupart des associés, ils mourront tous sans avoir pu recevoir grand chose. Car, de quoi se compose le fonds à distribuer? Des intérêts et des héritages. Or, le taux de l'intérêt est le 5 pour cent et la mortalité a aussi un taux moyen qui n'atteint pas au 5 pour cent annuellement; il faudra donc attendre longtemps pour que ces deux éléments de gain permettent de donner à 400 fr. de rente par personne.

Cela est parfaitement exact. Aussi l'association genevoise a-t-elle organisé son système d'une autre façon.

Les versements des sociétaires *pendant une année quelconque au lieu d'être placés en entier* sont partagés en deux parts: les 5/6 s'ajoutent aux placements hypothécaires déjà effectués; le 1/6 s'ajoute *aux intérêts* des placements antérieurs et forme le dividende de rente. Celui-ci se partage entre les associés par voie de tirage au sort (lots de 25 fr.) en commençant *par la première série*, puis arrivant à la seconde quand la première est entièrement pensionnée de son premier seizième.

Les années suivantes, de nouveaux tirages, basés sur les mêmes données, viennent ajouter de nouveaux seizièmes à ceux qui sont déjà distribués comme rente aux premières séries et commencent à servir d'un seizième les séries qui n'ont encore rien reçu; et cela dans une proportion qui dépend des ressources de l'année pour laquelle la répartition a lieu.

Il en résulte qu'on est d'autant plus vite servi qu'on est entré plus tôt dans la société et surtout d'autant plus vite qu'il *est entré un plus grand nombre de sociétaires dans les années après celle de votre série.*

Dans un prochain article nous examinerons quelles objections peut soulever un pareil mécanisme, très-simple d'ailleurs au point de vue de l'exécution, mais qui ne l'est plus au même degré lorsqu'il s'agit d'en justifier la solidité et la longue durée.

G. B.

Il existe à Genève une caisse de secours, aujourd'hui riche de nombreux dons et legs, assurant de généreuses mais légitimes indemnités aux personnes qui, par dévouement, ont souffert de leur concours en cas de sinistre. On sait, en effet, à combien de conséquences funestes pour leur santé s'exposent les citoyens qui, dans un incendie, cherchent à sauver la propriété de leur prochain? Le nombre en est grand. Il n'est presque pas de sinistre de ce genre qui n'entraîne après lui de graves maladies et souvent même la mort d'un certain nombre de personnes. On s'en va, au sortir d'un lit bien chaud, se jeter à moitié vêtu dans les fontaines, dans le lac, dans les ruisseaux, pour y puiser l'élément nécessaire à l'extinction du feu. De là, sans parler d'autres cas tout aussi graves, des refroidissements quelquefois mortels.

Dans l'espoir de voir se créer chez nous une institution semblable à celle que nous venons de citer, *l'Observateur du Léman* adresse un appel à toutes les personnes que ce sujet d'utilité publique intéresserait, en ouvrant ses colonnes aux communications qu'on voudra bien lui transmettre.

La conversation à Paris.

Toutes les fois qu'on voudra peindre Paris, à quelque point de vue que ce soit, il faudra, bon gré mal gré, raconter ses conversations, car sa vie s'y reflète

---

lui le peuple de la ville. L'avocat y consentit, invita Bussy à chasser le daim avec lui, et tous partirent le soir même.

Le lendemain, le *Scioto-Herald* contenait l'annonce suivante :

Perversité inouïe! Impudents mensonges d'un Français! Faux titres de propriété de Scioto-Town!!!

« Tous les jours, les plus infâmes scélérats de l'Europe viennent chercher un asile dans notre belle et généreuse patrie. Ils apportent avec eux la contagion pestilentielle des pays où règne le despotisme. L'un de ces misérables, un Français du nom de Bussy, s'est présenté hier chez M. Mason, avocat, et a produit de prétendus titres de propriété, d'après lesquels le sol même sur lequel Scioto-Town est construit aurait été, dit-il, vendu à son père. Ce faussaire impudent n'a pas craint de contrefaire le sceau sacré du gouvernement fédéral. Nous espérons que tous les bons citoyens s'uniront pour chasser honteusement, comme il le mérite, ce misérable, opprobre de la France et de la libre Amérique. Faut-il le fouetter, ou le pendre, ou le rouler tout nu dans du goudron? C'est ce que la sagesse des citoyens décidera. »

Cet article, rédigé par le vieux Samuel, fut répété avec des commentaires encore plus violents par tous les autres journaux. Ce fut un déchaînement universel. La plupart des habitants de Scioto se souciaient très peu de la légitimité de leurs titres. Aux Etats-Unis, tout possesseur, quelle que soit l'origine de la possession, se regarde comme le vrai propriétaire. Ce principe, utile dans les premiers temps de la colonisation et dans les territoires mal peuplés, est d'une application fort dangereuse dans les Etats riches et cultivés, comme l'Ohio. Les citoyens de Scioto regardaient Bussy, quel que fût son titre, comme un spoliateur. Samuel Butterfly profita de l'indignation publique pour convoquer un *meeting* sur l'esplanade qui domine Scioto-Town. Cette ville si nouvelle est dans une situation admirable. Adossée à un demi cercle de collines boisées au bas desquelles coule le Rid-River. elle s'étend d'abord dans la plaine que traverse le Scioto et s'élève en amphithéâtre au-delà du Red-River. Un pont jeté sur ce ruisseau unit la ville basse à la ville haute. Hors de la ville, et dominant l'embouchure du Red-River, et du Scioto, s'élève un plateau assez étendu, d'où l'on aperçoit toute la ville et une partie de la vallée du Scioto : c'est là que les miliciens font l'exercice à feu; c'est aussi le lieu où se tiennent les assemblées populaires.

(La suite prochainement.)

tout entière, depuis ses meilleures aspirations jusqu'à ses plus mesquines vanités. Paris parle de tout ce qu'il sait, voir même, et toujours avec un aplomb égal, de ce qu'il ne sait pas. Dans ses causeries journalières, l'histoire du monde entier, rappetissée à l'usage des salons, se discute avec une dextérité qu'on ne retrouve en aucun autre pays, tandis que des commérages d'intérieur, grossis outre mesure pour l'exportation, s'élaborent pour l'hébaïssement de l'étranger. Mais l'art de la conversation parisienne consiste à être également à l'aise dans le grand et dans le petit. A y regarder de près, on trouverait peut-être que cet art du causeur parisien réside principalement dans une confiance imperturbable en sa propre habileté, pour se tirer, le cas échéant, d'un mauvais pas. On se lance sans crainte quand on se sent la retraite assurée, et l'on ne doute de rien quand on ne doute jamais de soi. Mais plus encore que sur lui-même, le causeur parisien compte sur son public. Il sait bien qu'on ne lui fera dire, en somme, que ce qu'il voudra et qu'on ne lui demandera pas compte de ses assertions, pourvu qu'elles aient fait bonne figure. Le secret de plaire, dans les conversations est de ne pas trop expliquer les choses. C'est là une maxime dont la société parisienne est imbue, et qui vient merveilleusement en aide aux gens qui ne comprennent pas très-bien eux-mêmes ce qu'ils disent. On a remarqué que d'autres pays ont produit, par exception, d'admirables causeurs, mais qu'à la France seule, il avait été donné de posséder jusqu'ici une médiocrité brillante. Tout le monde y cause bien, à ce que prétendent les étrangers. Ne serait-ce pas un peu parce qu'il y est plus facile qu'ailleurs de bien causer? Sur cette glace unie et brillante qu'on nomme la conversation, chacun glisse rapidement à son tour, et pourvu qu'il n'y fasse ni trou, ni chute, pourvu qu'il conserve gracieusement l'équilibre, on s'inquiète peu de savoir si cette surface polie recouvre des sources vives d'intelligence ou les stagnantes profondeurs de la sottise. Chacun se lance à son tour, sans méfiance de lui-même, sans respect pour les autres; il ne s'agit que d'une chose, c'est de n'être pas trop lourd.

Le ballet des abeilles.

Les journaux de Paris ont beaucoup parlé d'un bal donné dernièrement aux Tuileries pour lequel les dames de la cour avaient imaginé un ballet dansé par douze charmantes jeunes femmes, costumées en abeilles. Quatre grandes ruches ont été apportées dans la salle des maréchaux par des jardiniers, et à un signal de l'orchestre, on a vu sortir de chacune d'elles trois jolies abeilles ailées, tenant à la main une guirlandes de violettes et formant ensemble des figures gracieuses. — En souvenir de ce quadrille d'un nouveau genre, M. Hamet, professeur d'apiculture au Luxembourg, a adressé à chacune des personnes qui y ont pris part un joli pot-ruche plein d'excellent miel, accompagné de la lettre suivante:

« Madame,

» Voué depuis très-longtemps aux soins des abeilles, il m'a été bien doux de voir mes chères travailleuses représentées d'une manière si brillante par les plus belles reine de la grâce et de la distinction. Puisque vous avez bien voulu vous transformer en abeille, permettez-moi de vous offrir un peu de miel au nom de celles dont vous avez été un instant la sœur. Les abeilles étant filles du ciel et figurant sur le manteau impérial ont des droits à votre indulgence, même à votre bonté.

Je suis, Madame, etc. »

Ces nobles dames ont répondu à M. Hamet:

« Les abeilles du quadrille des Tuileries ont été très-sensibles à votre gracieuse attention; elles ont vivement apprécié les produits de leurs sœurs du Luxembourg, ainsi que la courtoisie de l'interprête, et se réunissent pour vous offrir leurs remerciements ainsi que l'expression de leur parfaite considération. »

Les orgues de Barbarie.

Parmi les choses qui s'en vont, il faudra bientôt compter *l'orgue de Barbarie;* pour notre part, dût notre goût être jugé pitoyable, nous le regretterons, et pourtant nous aimons la musique! Mais, du reste, si nos lecteurs veulent être sincères et mettre de côté toute fausse honte, beaucoup partageront notre avis ou tout au moins ne condamneront pas à une disparution complète ces caisses à manivelles qui tant de fois charmèrent leur enfance. Les marionnettes déjà s'en sont allées... grâce pour l'instrument. Qui ne se souvient pas d'avoir perdu de longs moments, à l'âge où l'on va à l'école, en suivant la bonne et candide figure du Savoyard ou du vieux militaire, dont l'orgue tant décrié est devenu le suprême gagne-pain.

Nous avons connu un Suisse établi dans l'Amérique méridionale pendant plus de vingt-neuf ans, qui nous disait que jamais il n'avait ressenti une émotion plus grande que celle qui l'agita certain jour où il entendit dans sa plantation reculée les accords archi-faux d'un orgue qui écorchait sans miséricorde le grand air de *La Favorite.* « Je me précipitai, nous disait-il, m'attendant à rencontrer une figure amie... C'était un pauvre nègre qui faisait jouer l'instrument pareil à celui que j'entendis si souvent dans la cour de l'école. Celui que j'avais devant les yeux jouait les mêmes airs et montraient le mêmes marionnettes : Napoléon braquant sa lunette et la retirant en mesure, un gros monsieur faisant la révérence, une dame en robe impossible, jouant de l'éventail, un aveugle tendant la main, etc., etc. »

A Leipsick, la ville musicienne par excellence, les orgues de Barbarie sont encore admis, mais à la condition expresse qu'ils soient accordés avant de se faire entendre. Il faut croire, disait un habitant de cette ville, qu'il en est peu susceptible de jouer juste, car nous n'en